

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 9 juin 2023

Présents :

- METTAVANT Bernard
- MICHEL Rémi
- MILET Jean-Claude
- REYTER Colette
- SCHMIT Élisabeth
- SECRET Eric
- VICH Vincent
- THIRY Frédéric
- JEANNIN Nicolas

Pouvoir :

- VICH Valérie

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.5 du code général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Eric SECRET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Le Conseil doit désigner un délégué titulaire et trois suppléants, pour participer aux élections sénatoriales, qui auront lieu le 24 septembre.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, sous enveloppe, Frédéric THIRY est titulaire, Rémi MICHEL, Vincent VICH et Bernard METTAVANT sont suppléants.

Délibérations :

- Le maire propose que l'indemnité d'expropriation, des riverains du Chemin du Charot qui avaient accepté un arrangement amiable, soit uniformisée sur la base du tarif défini par le tribunal.
Il est procédé à un vote à bulletin secret, auquel M Milet ne participe pas car concerné à titre personnel : 1 contre et 8 pour
- Le maire a reçu une demande d'un club de parapente pour organiser des vols au-dessus de la pelouse calcaire, ce qui impliquerait de déboiser une zone de environ 90 m².
Il est procédé à un vote à main levée : 5 contre, 1 abstention et 3 pour.
Le maire fera part du refus du Conseil, à la personne ayant déposé cette demande.

Affaires diverses :

- un courrier émanant d'un notaire est arrivé en mairie, pour proposer un terrain de 12a à l'achat, pour une somme de 500€ hors frais. Le terrain concerné est celui de la famille Berthelon, friche situé à l'angle de la départementale et de la voie, côté Hannonville.
- Pour le recensement qui aura lieu en janvier, la mairie doit trouver un coordinateur, parmi les membres du conseil municipal et un recenseur, parmi les habitants du village et hors du conseil municipal : Mme Schmit Elisabeth se propose comme coordinateur.
M Schmit Michel se propose comme recenseur.
Le maire vérifiera qu'il n'y ait pas d'incompatibilité entre ces candidatures, avant de les valider.

- Pour le réaménagement de l'école, il est obligatoire de réaliser un bilan énergétique, avant et après les travaux. Le maire présente un devis de 1500€, pour ce bilan.
Un diagnostic plomb et amiante a été réalisé, pour un montant de 600€.
- le maire fait lecture au conseil, du courrier d'un propriétaire foncier, qui demande à ce qu'un rappel à l'ordre au propriétaire voisin soit fait pour sa pratique d'écobuage qui a endommagé sa clôture. Cette demande ne sera suivie ni d'une demande de dédommagement, ni d'un dépôt de plainte.

